

de mémoire, je rappellerai à mes collègues que c'est dans cette circonscription que s'est réalisé l'un des plus grands projets de rénovation urbaine au Canada: l'aménagement de la «Basse-Ville» d'Ottawa, projet commencé il y a sept ou huit ans et qui sera terminé, j'imagine, dans deux ou trois ans.

Je parle de la «Basse-Ville», monsieur l'Orateur, car l'expérience vécue n'a pas toujours été heureuse; je suis donc content de constater que, dans le bill C-133, on trouve des dispositions très fermes sur la planification, l'élaboration et la mise en chantier de ces projets d'aménagement urbain.

Il y aura certes, dans ma circonscription, d'autres programmes d'amélioration des quartiers résidentiels occupés surtout par des gens à faible revenu ou à revenu modique, et je ne doute pas que l'expérience du projet de la «Basse-Ville» et autres projets de ce genre servira à rendre plus humain de tels programmes.

Il existe, dans ma circonscription, des secteurs où l'aménagement domiciliaire est absolument prioritaire; nous désirons tout de même les conserver, et je suis convaincu que les gouvernements, à la lumière de l'expérience vécue dans la «Basse-Ville», aborderont le problème d'une façon plus humaine et que les facteurs sociaux et économiques auront l'importance qu'ils méritent.

• (1530)

[Traduction]

Pour être franc et honnête, monsieur l'Orateur, je crois que nous devons convenir que bien des choses peuvent être attribuées à l'erreur humaine. Dans la basse-ville, l'amputation, l'éparpillement de la population, le démembrement de la collectivité au nom du réaménagement urbain, au moyen des méthodes dites de coercition, est maintenant chose du passé. Je me réjouis de constater que, dans le bill C-133, l'on trouve certaines garanties et un intérêt très réel qu'il importe d'accorder à la planification et à l'aménagement adéquats de nos anciens quartiers. A ce propos, monsieur l'Orateur, nous sommes fiers, dans Ottawa-Est, de posséder des secteurs qui non seulement ont une importance historique, mais aussi des maisons d'une très grande valeur et d'un très grand intérêt architectural; il faut s'en occuper soigneusement si l'on veut conserver les valeurs esthétiques et culturelles qu'elles recèlent.

Malheureusement, l'aménagement moderne et le coût élevé des terrains, ajouté à l'absence du propriétaire et à la spéculation foncière, ont condamné nombre d'anciennes résidences architecturalement intéressantes à être remplacées par des tours. Nous devons tenir compte de la valeur de ces demeures et, si possible, encourager leur achat par des citoyens intéressés à revenu moyen qui voudraient peut-être les réparer et les rénover tout en conservant par le fait même leur qualité, leurs traits architecturaux et leur beauté. Nous devons conserver quelque chose du passé dans notre voisinage, pour nous permettre d'éprouver un sentiment de perspective historique à la vue de notre voisinage et de veiller à la préservation de notre patrimoine.

[Français]

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de constater que la province d'Ontario a été une des premières à annoncer qu'elle profiterait des modifications à la loi nationale sur l'habitation et qu'elle viendrait financièrement en aide aux entreprises d'aménagement privées dans le domaine de la construction d'habitations, à la condition que celles-ci fournissent un certain nombre d'unités, pendant une

Loi sur l'habitation

période déterminée, à des familles à faible revenu, moyennant un loyer dont le taux serait fixé selon le salaire.

Je ne peux toutefois passer sous silence qu'en établissant un bureau régional à Ottawa—dans la capitale nationale—la Société d'habitation de l'Ontario n'a pas jugé nécessaire de fournir un personnel de cadre bilingue qui pourrait donner à la population d'Ottawa, qui compte plus de 100,000 francophones, les renseignements et les services qu'elle offre, en matière de logement. Pour une province comme l'Ontario, qui a adopté le bilinguisme institutionnel, il y a quelques années, et qui en a fait grand état, je trouve que cette situation est anormale et inacceptable.

Une des modifications qui me plaît le plus dans le bill C-133, c'est celle qui permettra aux familles à revenu faible ou moyen d'acquérir leur propre maison. Plusieurs de ces familles demeurant dans des maisons louées pourraient, moyennant une certaine aide, acquérir leur propre foyer. Pour ceux qui le désirent et qui préfèrent être propriétaires plutôt que locataires, et qui peuvent tirer avantage de ce programme, ceci représente une alternative intéressante. Le montant de l'aide qui peut être fournie aux familles dépendra de leur revenu. L'aide sera fournie de trois façons: tout d'abord, la période de remboursement du prêt hypothécaire pourra être prolongée jusqu'à 40 ans. Le montant d'intérêt payable en ce qui a trait à l'hypothèque sera réduit, selon le revenu de la famille, à partir du taux ordinaire du marché jusqu'à un taux qui se rapproche de celui qu'on exige de la Société centrale d'hypothèques et de logement, lorsqu'elle emprunte ses fonds. Si la prolongation de la période de remboursement et la réduction du taux d'intérêt hypothécaire au plus bas niveau ne suffisent pas encore, le gouvernement fédéral pourra octroyer une subvention destinée à maintenir, dans la limite tolérable, la mensualité exigée de la famille.

Une autre modification qui, à mon avis, est très intéressante, permettra à de nombreuses organisations qui ont à cœur le bien public de construire ou d'acquérir des habitations convenables; elles pourront donc les louer, sans but lucratif, aux personnes à faible revenu. Le plus souvent, ce genre de logements est destiné aux personnes âgées, mais ils pourraient aussi servir à d'autres groupes spéciaux, ainsi qu'aux personnes à faible revenu en général.

Les modifications à la loi nationale sur l'habitation porteront le montant des prêts mis à la disposition de ces organisations sans but lucratif, de 95 p. 100 à 100 p. 100 de la valeur d'emprunt des projets en cause. Les prêts pourront être remboursés sur des périodes allant jusqu'à 50 ans, et ils seront consentis à un taux d'intérêt réduit.

En plus de ces prêts spéciaux, le gouvernement fédéral leur octroiera une subvention maximale de 10 p. 100 du coût en capital. Très souvent, les organismes privés sans but lucratif ont besoin d'aide pour lancer leurs projets de logements, c'est-à-dire pour les planifier et les élaborer jusqu'au point où ils peuvent demander un prêt. Le gouvernement fédéral fournira des fonds spéciaux de démarrage à cette fin, et pourra avancer jusqu'à \$10,000. Les organisations sans but lucratif pourront aussi bénéficier de prêts et de subventions qui seront offerts en vertu du nouveau programme de remise en état de logements.

Je suis heureux de constater qu'on a porté un intérêt tout à fait spécial, non seulement à l'aménagement des résidences et des foyers, mais également au voisinage et à la qualité de ce milieu. Il existe, dans ma circonscription, plusieurs quartiers occupés par des gens à revenu faible